

Qu'est-ce qu'une Convention territoriale globale (CTG) ?

Une Convention territoriale globale (CTG), c'est une convention **entre une communauté de communes ou d'agglomération, les communes, la Caf, et la Msa** sur certains territoires, pour développer les services et actions dont les habitants du territoire ont besoin.

Concrètement, la CTG permet aux collectivités locales de porter un projet social pour leurs habitants et d'affirmer leurs ambitions sociales et familiales.

Elle doit permettre de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et solutions concrètes.

Cette convention est dite "globale" car elle porte sur l'ensemble des domaines d'intervention de la Caf : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, amélioration du cadre de vie, insertion, handicap et accès aux droits.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires pour identifier, sur le terrain, les besoins sociaux et dégager les priorités et les objectifs communs dans le cadre d'un plan d'actions.

Qui bénéficie de la CTG ?

Tous les habitants du territoire bénéficient des services développés : parents, enfants, adolescents, jeunes adultes, personnes en situation de handicap, en activité ou en recherche d'emploi, etc.

La CTG mobilise fortement les acteurs sociaux du territoire. Elle renforce les coopérations pour favoriser l'efficacité et la complémentarité des interventions, permettant ainsi d'ajuster les politiques sociales au plus près des familles, et de renforcer l'attractivité du territoire.

Seize CTG sont signées sur le département du Haut-Rhin, couvrant l'ensemble de la population haut-rhinoise.

La CTG, un projet social concerté pour assurer un accès de tous à des services complets, innovants et de qualité



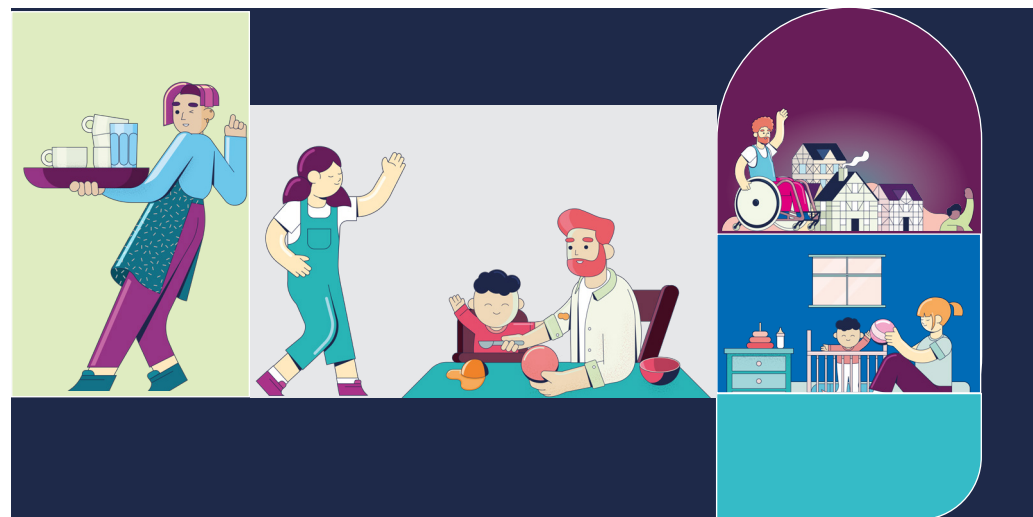
Plus d'infos ?

Pour davantage d'informations, il est possible de contacter :

La chargée de coopération globale Communauté de Communes Sud Alsace Largue :
Audrey MONGODIN – Tel : 03 89 07 53 03 – a.mongodin@sudalsace-largue.fr

La chargée de conseil et développement de la Caf :

Emilie EGELE – emilie.egele@caf68.caf.fr – Tel : 06 46 45 52 89



Convention territoriale globale 2026-2030

Communauté de Communes Sud Alsace Largue

*Un projet social de territoire
au service des habitants*



Les objectifs de la Convention Territoriale Globale 2026 - 2030



» **Axe 1 : Adapter l'offre d'accueil en garantissant une cohérence territoriale et équilibrée entre les différents modes d'accueil et soutenir la qualité d'accueil**

Développer la fonction d'observatoire de la Communauté de Communes et affirmer la position de pilote de L'accueil du jeune enfant

Veiller au bon équilibre entre les différents modes d'accueil pour offrir une diversité aux familles :

- promotion du métier d'assistante maternelle,
- diversification des modes d'accueil

Veiller à la qualité d'accueil et à l'accès pour tous :

- création de places d'accueil à vocation d'insertion professionnelle,
- inclusion handicap,
- continuité éducative,
- plan d'investissement dans les structures collectives

Renforcer les compétences des professionnels de la petite enfance :

- mise en place d'actions ressources thématiques,
- analyse de la pratique



» **Axe 2 : Favoriser le maintien d'une offre d'accueil périscolaire de qualité en adéquation avec les besoins des familles sur le territoire et conforter la politique jeunesse sur les champs de l'expression, de l'engagement et de la citoyenneté**

Organiser les accueils périscolaires en cohérence avec les changements organisationnels scolaires

Favoriser la co-éducation et les partenariats

Adapter les conditions d'accueil aux changements climatiques :

- plan d'investissement pluriannuel pour adapter les locaux d'accueil collectif

Evaluer, comprendre et prendre en compte les besoins des jeunes :

- réflexion autour d'espaces d'écoute offerte aux jeunes

Porter une politique jeunesse favorisant la coéducation et les partenariats en prenant en compte l'ensemble des thématiques facilitant l'entrée dans la vie active :

- renforcer l'offre ludique et les espaces de dialogue entre les jeunes,
- soutenir un réseau d'acteurs de l'insertion professionnelle des jeunes, de leur santé mentale...



Favoriser la co-éducation et les partenariats :

- projets pédagogiques transversaux,
- rendre les parents acteurs dans les accueils de leur enfant (portes ouvertes...)

Favoriser l'implication citoyenne des jeunes :

- impliquer les jeunes dans les projets qui leur sont destinés



» **Axe 3 : Structurer et organiser la parentalité pour tout âge connu et reconnu et développer un programme d'actions de parentalité concerté répondant aux besoins des familles et des professionnels**

Mieux informer et impliquer les familles :

- identification d'un référent parentalité et d'un lieu ressources

Répondre à la demande du plus grand nombre :

- programme d'actions à destination d'un large public (0-18 ans),
- contrat local d'accompagnement à la scolarité



» **Axe 4 : Favoriser le lien social et les solidarités et faciliter le parcours des habitants en matière d'accès aux droits**

Favoriser le lien social sur le territoire par la mise en place d'un réseau d'acteurs et de lieux :

- développement des espaces de vie sociale, d'espaces de rencontre et d'animation dans les communes (city park, aires des jeux, parcs...), d'événements culturels sportifs incluant mixité sociale et intergénérationnelle

Mieux prendre en compte les évolutions et les nouvelles difficultés sociales :

- réflexion sur un centre intercommunal d'action sociale

Favoriser le bien vieillir sur le territoire :

- prévention sénior, actions intergénérationnelles

Faciliter le parcours santé sur le territoire

Conforter et renforcer France Services et le lien avec les partenaires

Développer les actions « aller vers... »



» **Axe 5 : Coordination et animation de la CTG**